

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

**OBJET** : Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du bâtiment communal abritant le service médico-social de la Collectivité de Corse.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 20 février 2024 pour une mission de maîtrise d'œuvre relative l'extension du bâtiment communal abritant le service médico-social de la Collectivité de Corse à Propriano.

Après l'analyse des candidatures et des offres, c'est la proposition de la SAS Christophe BIZOUX qui a été retenue pour un montant de : 10 250 € HT soit 12 300 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du bâtiment communal abritant le service médico-social de la Collectivité de Corse.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

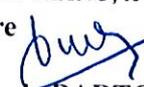
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire 

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

  
Elisabeth TABERNER

